



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 120519

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'application de la circulaire n° 2006-119 du 31 juillet 2006 relative à la préparation de la rentrée 2006 pour la scolarisation des élèves handicapés. Cette circulaire précise qu'en application du programme destiné à favoriser la prévention, la prise en charge précoce et la scolarisation des enfants handicapés, il était prévu de créer en 2006 22 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), 22 centres médico-psychopédagogiques (CMPP) et 1 250 places en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer du bilan effectif du nombre et du lieu de ces créations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120519

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2568